L'Echo des Loges

Bulletin Municipal de VARENNES-CHANGY

N° 30 ***Année 2013***

Le mot du Maire

L'activité municipale évolue dans un contexte compliqué. En 2012, non par manque d'initiative des élus mais parce que la période est difficile, des projets ont pris du retard ou subi les aléas de la crise. Nos bailleurs de fonds réduisent leurs aides et ainsi ralentissent nos projets. Nous ne pouvons compter que sur nos propres moyens dans un budget resserré. Le relèvement des impôts locaux permet d'améliorer la capacité d'autofinancement. La volonté de modernisation de la commune se poursuit aussi avec la réduction des frais de fonctionnement afin d'économiser et dégager une capacité d'investissement pour l'avenir.

En 2012, nombre de projets ont abouti ou bien avancé. Ils ont des aspects positifs dans la vie de chacun. Les compteurs en télé-relève permettent de maîtriser la consommation de l'eau mais aussi de détecter les fuites. Les points de défense incendie installés récemment lancent la reprise de la construction en petits lotissements, une bonne surprise dans la morosité actuelle. Ces terrains se vendent à des jeunes couples d'où une natalité croissante attendue. La commune a acquis le terrain jouxtant le cimetière pour préparer son extension, l'aménagement est à réaliser. J'attends la décision de la justice concernant le parking de la salle socioculturelle... mais la justice administrative est très lente. La commune a été mise en cause pour un problème d'écoulement des eaux, là, j'espère un non-lieu car nous sommes très peu concernés. Le local des sapeurs pompiers a été étendu sur l'ancienne maison des jeunes évitant le surcoût d'un centre neuf, des améliorations y sont prévues.

Les transferts de compétences vers la Communauté de Communes montrent leurs bénéfices. L'aire de jeux est réalisée et ouverte, l'embellissement de son environnement est envisagé. La partie rurale de la route d'Ouzouer est refaite, la partie urbaine est à l'étude mais aucune date de réalisation n'est avancée. Le coût est fort élevé et la commune financera d'ailleurs une part des aménagements. L'intercommunalité relance l'accueil des jeunes adolescents varennois avec un regroupement sur Thimory.

C'est autour du projet de regroupement scolaire que l'activité municipale s'est surtout concentrée en 2012. Le dossier est bouclé, le permis de construire délivré et signé. Maintenant, il faut optimiser le financement par une sollicitation de toutes les aides possibles. La commune conserve la maîtrise d'ouvrage après avoir longtemps cru pouvoir la déléguer à la communauté de communes afin d'obtenir plus de subventions mais ce montage n'est plus toléré. Les locaux pourraient cependant recevoir les centres aérés et les accueils de loisirs des petites vacances dans le futur. Ce projet crée deux classes, une petite salle de réunion et un nouvel accès scolaire doté de places de stationnement. En 2013, le marché public du chantier est à l'ordre du jour et si tout va bien le lancement des travaux.

Vous trouverez d'autres développements en pages intérieures. Un grand merci à tous mes concitoyens qui contribuent à l'embellissement, au rayonnement et à l'expansion de notre commune. Ce village vit, à savoir le maintien d'un tissu artisanal, industriel, commercial et associatif que bien des communes nous envient.

Varennoises, varennois et à tous ceux qui liront ces lignes, je souhaite une bonne et heureuse année 2013! Qu'elle vous apporte la réalisation de vos plus chers désirs.

Jean-Marie CHARENTON

HISTORIQUE : LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous ne vous parlerons pas du Varennes en Gâtinais fusionné à Changy pour devenir Varennes-Changy (1971), de la Duchesse de Dalmatie, de ses peintres Madeleine Fié-Feux et Emile Simon, non, nous vous proposons de retourner beaucoup plus loin en arrière bien avant la naissance du Christ.

C'est à l'occasion des travaux préalables à la construction de l'autoroute A77 en 1997 que fut découvert un site archéologique datant environ de 3000 ans avant JC. : « La nécropole à incinérations des CANAS ». L'étude des 13 sépultures qui la composent a permis d'établir l'origine du peuple qui occupait notre région : la Civilisation Seine-Oise-Marne (S.O.M), peuple Indo-Européen Séquaniens (du latin Sequana qui veut dire Seine) venus de l'Est qui pénétra dans le Bassin Parisien vers 2700/3500 ans avant JC.

Les 13 sépultures agencées en 3 bandes (2 bandes de 4 et une bande de 5) apparaissaient, juste sous le niveau des labours et n'ont pas été perturbées par ceux-ci. Aucune urne en céramique n'a été retrouvée, il semble que les os ont été placés dans un contenant en matériau périssable. La profondeur des excavations varie de 20 à 75 cm.

L'étude des sépultures s'est attachée à observer les dépôts osseux avec ou sans agencement, le degré de crémation des os (la couleur des os variant en fonction de l'intensité de la chaleur), le poids total des ossements et la présence ou non d'offrandes.

Les sépultures simples ne renferment que les os d'individus adultes. Pour chaque sépulture double, on retrouve les restes d'un individu adulte et ceux d'un sujet « immature » (enfant de plus de 3 ans, les pratiques funéraires étaient différentes pour les moins de 3 ans). Question sur l'association de plusieurs sujets dans une même sépulture : regroupement familial ? Mort simultanée ? Accident ou bien sacrifice?

Les offrandes étaient composées soit d'os d'animaux prouvant que des animaux étaient déposés sur le bûcher ou des silex brûlés constituant ce que l'on appelle des offrandes primaires. Elles accompagnaient le(s) défunt(s) dans le « monde des morts ».

Les charbons de bois contenus dans les tombes à incinérations ont permis de faire apparaître le chêne comme principal combustible. En effet cette essence présente un pouvoir calorifique satisfaisant, une bonne tenue au feu et elle est garante d'une combustion longue et régulière (la couleur blanche de la majorité des os retrouvés atteste que la température des bûchers atteignait 700°C). Cependant il faut signaler qu'aucune aire de crémation n'a été remarquée aux alentours de la nécropole.

Enfin, l'agencement particulier de la nécropole laisse suggérer la présence initiale d'une architecture en matériaux périssables constituant une sorte de monument en bois qui n'a laissé aucune trace.

La datation au carbone 14 de sédiments charbonneux prélevés à l'intérieur de 2 tombes a donné les résultats suivants : 3476-2931 avant JC.

Il y a 5488 ans, des Hommes, à l'endroit même où nous roulons à 130km/h, enterraient leurs défunts selon des rites funéraires bien définis avec des croyances difficiles à expliquer (offrandes lithiques et animales incinérées avec les morts).

Ces vestiges d'une époque très ancienne sont actuellement archivés au Ministère des Affaires Culturelles dans le service archéologie. La demande de la municipalité d'obtenir une partie de ces fouilles pour une exposition au public est malheureusement restée vaine.

Référence : « la nécropole à incinérations du Néolithique récent des « Canas » à Varennes-Changy (Loiret). Bulletin de la Société préhistorique française 1999
Site internet : www.persee.fr

L'évolution et la structure de la population de Varennes-Changy

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués périodiquement dans la commune depuis 1793. Après avoir crû au XIXème siècle et atteint un maximum en 1886 avec 1 160 habitants, la population de la commune décroît de 1911 à 1962 où elle atteint un minimum de 782 habitants avant de croître à nouveau fortement.

Une réforme du mode de recensement permet à l'Insee de publier les populations légales des communes annuellement à partir de 2006. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les recensements ont lieu tous les cinq ans, les populations légales intermédiaires sont quant à elles estimées par calcul. Le premier recensement exhaustif de la commune entrant dans le cadre de ce nouveau dispositif a eu lieu en 2004.

En 2009, Varennes-Changy comptait 1 535 habitants, soit une évolution de + 6,5 % par rapport à 2006.

Évolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
461	580	590	598	642	707	716	790	811

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
837	849	985	1 015	1 025	1 074	1 160	1 138	1 123

1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 158	1 140	1 144	1 002	949	860	880	897	793

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008
782	825	1 017	1 132	1 259	1 227	1 441	1 472	1 504

Indice de jeunesse :

La population de Varennes-Changy présente en 2009 une structure par grands groupes d'âge légèrement plus âgée que celle de la France métropolitaine. La population s'est rajeunie entre 1999 et 2009, le taux des personnes de 60 ans et plus passant de 36 % à 29 %, alors que parallèlement les populations du département et de la France ont quant à elles vieilli, passant respectivement de 20 à 23 % pour le Département et de 20 à 23 % pour la France métropolitaine.

	Varennes-Changy	Loiret	Centre	France
Ensemble	100	100	100	100
moins de 20 ans	25,1	24,7	23,4	23,8
de 20 à 59 ans	20,3	52,7	51,9	53,6
60 ans ou plus	29,2	22,5	24,7	22,6
Indice de jeunesse	**0,86**	**1,1**	**0,95**	**1,06**

Pyramide des âges :

La pyramide des âges, à savoir la répartition par sexe et âge de la population, de la commune de Varennes-Changy en 2009 ainsi que, comparativement, celle du département du Loiret la même année, sont représentées avec les graphiques ci-dessous. La population de la commune comporte 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes. La tranche pour laquelle le déséquilibre est le plus prononcé en faveur des femmes est la tranche 90 ans et + (+63,6 % de femmes).

Source : http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales.htm

Brèves Municipales

Travaux :

- Adduction eau potable rue de la Golotte : sur les trois entreprises sollicitées, seules deux ont répondu. Le Conseil a retenu l'entreprise VAUVELLE pour un montant de 11.209,51 € TTC.
- Réfection du trottoir rue de Nogent et du parking devant la mairie : sur les trois entreprises sollicitées, et qui ont répondu, c'est l'entreprise VAUVELLE qui a été retenue avec un prix unitaire de 5,30 €/m^2 pour le balayage et 5,40 €/m^2 pour l'enduit bicouche.
- Dans le cadre des futurs travaux de regroupement scolaire, une consultation a eu lieu durant l'été pour le marché « Diagnostic Thermique des Bâtiments Communaux ». Après analyse des 13 offres reçues et conseil de l'ADEME, le Conseil a retenu la candidature de AD3E Conseil pour un montant de 7.532,00 € Hors Taxe.
- Le regroupement scolaire se concrétise : le permis de construire est accordé, le financement est accepté et le projet a été proposé au programme Dotation des Equipements Territoriaux Ruraux 2013.

Ecole :

- Fixation des frais de scolarité 2011-2012 : compte tenu des frais de fonctionnement et de l'effectif scolaire, le Conseil Municipal a fixé à 640 € (600 € l'an passé) pour les enfants de primaire et à 1.718 € (1.505 € l'an passé) pour les enfants de maternelle, le montant de la participation demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés à Varennes-Changy. L'augmentation est essentiellement due à la baisse d'effectif car le montant du budget a diminué.
- L'effectif des écoles primaire et maternelle a diminué de 25 élèves en deux ans.
- Les différents tarifs communaux sont réajustés en fonction de l'inflation. Concernant le prix du restaurant scolaire, le repas pour les enfants est fixé à 3,20 € et pour les adultes à 5,60 €. Le montant du ticket de garderie est fixé à 3,00 €.
- Cette année, le projet de classe de découverte se déroulera pendant 10 jours à Saint-Jean-de-Monts (Vendée) pour un coût total de 8.085 €. Le Conseil Municipal sollicité par les enseignants décide de participer à hauteur de 6.500 €, le solde sera à prendre sur le budget de fonctionnement.

Eau et assainissement :

- La participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012. Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer cette participation à hauteur de 900 € par logement.
- Le Conseil Municipal fixe le prix du m3 d'eau à 0,88 € (+0,02 euro), le prix du m3 d'assainissement à 0,92 € (+0,02 euro), le prix de la prime d'assainissement à 58 € (+1,00 €). Le montant de la location de compteur reste inchangé.
- Les anciens compteurs ont été rachetés par une entreprise pour 1.113,00 €.

Communauté de communes :

- Modification du périmètre de la Communauté de Communes de Lorris : suite à l'arrêté préfectoral du 24 août 2012, le Conseil a confirmé son avis favorable pour l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lorris à la Commune de Châtenoy.
- Une réunion a eu lieu entre la Commune de Varennes-Changy et la Communauté de Communes pour faire le point des actions jeunesse mises en place. Le Relais Assistantes Maternelles fonctionne bien. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le mercredi et les petites vacances peine à trouver un effectif de 20 jeunes varennois. Tant que ce quota ne sera pas atteint, l'accueil se déroulera à Thimory. Au vu du peu d'effectif varennois à Pol Ado, il est décidé de ne pas le faire fonctionner sur Varennes-Changy. Les jeunes varennois pourront se rendre à Lorris.

CCAS :

Comme nous vous l'indiquions dans l'Echo des Loges 2012, les bons de Noël qui étaient distribués aux personnes âgées de plus de 80 ans, sont supprimés cette année.
Les colis de Noël individuels offerts aux plus de 80 ans sont conservés ainsi que le Banquet des « Cheveux Blancs » (offert aux plus de 70 ans). Ce dernier aura lieu le dimanche 27 octobre 2013 à la salle Escale. Une invitation écrite sera distribuée aux personnes concernées.

Finances :

Un emprunt de 500.000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépots pour le financement du regroupement scolaire

Mini-déchetterie municipale :

A dater du 28 janvier 2013, en raison du changement de collecte des ordures ménagères et de la création du point d'apport volontaire, la collecte des déchets domestiques ne se fera plus à la benne municipale.

Divers :

- Fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Puiseaux – Vernisson, et du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing : l'arrêté préfectoral du 23 août 2012 a définit le projet de périmètre de fusion entre le Syndicat Mixte des Vallées du Loing et de l'Ouanne et le Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson. Après un vote avec 5 « non » et 3 « oui », le Conseil a rejeté le projet de fusion et les nouveaux statuts.
- Cette année le Conseil avec l'aide du Club des Loisirs a participé à la promotion du dépistage du cancer du sein en illuminant et en décorant la Mairie en rose durant le mois d'octobre.
- Promesse de bail éolien avec la société WPD : le Conseil a décidé de ne pas statuer sur le bail emphytéotique proposé par la société WPD, en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un parc éolien sur une des parcelles, propriété de la Commune, tant que la Zone de Développement Eolien n'est pas signée par le Préfet et validée par la Communauté de Communes du Canton de Lorris.
- Délibération pour ester en justice : la SCA La Breuille a déposé une requête devant le Tribunal Administratif d'Orléans à l'encontre de la Commune de Saint-Hilaire-Sur-Puiseaux et de la Commune de Varennes-Changy pour un non-entretien des fossés communaux qui entraîne des problèmes récurrents d'humidité anormale et de dépérissement des cultures sur une parcelle de 50 hectares. Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à ester en justice.

Dernière minute …

Au 1er janvier 2013, Varennes-Changy comptera 1.598 habitants (chiffre INSEE)

Nos nouveaux commerçants

LE PETIT BISTROT a changé de propriétaire le 14 juillet 2012. Sylvie et Thierry MEUNIER vous reçoivent avec plaisir.

VARENNES GARAGE AUTO : M. Nicolas LETOURNEAU a ouvert son garage le 2 juillet 2012.

L'épicerie « Chez Coco », Corinne MAUNY vous accueille depuis le 16 décembre 2012

Changement de propriétaire depuis le 1er septembre 2012 chez BOIS SERVICE : M. LE GAC Stéphane et M. WATTEBLET Eric ont repris l'entreprise

Bar-Pub-Restaurant Le Dalmatie : Changement d'enseigne le 12 octobre 2012

QUIZZ LOCAL 2013

1. Le premier maire de Varennes-Changy a été élu en : *a) 1965 b) 1971 c) 1977.*
2. Combien de maires à Varennes depuis fin 1945 : *a) 5 b) 6 c) 7.*
3. Varennes-Changy s'appelle ainsi depuis : *a) 1958 b) 1966 c) 1971.*
4. La commune a une superficie de : *a) 2725 ha b) 2871 ha c) 2977 ha.*
5. Le point culminant de Varennes-Changy est à : *a) 142 m b) 154 m c) 164 m.*
6. Et le point le plus bas est à : *a) 98 m b) 103 m c) 121 m.*
7. Combien de communes limitrophes y-a-t-il ? *a) 7 b) 8 c) 9.*
8. Camille Denance, ancien maire, était : *a) avocat b) notaire c) médecin.*
9. Quelle peintre a été donatrice à la commune : *a) M. Fié-Fieux b) M. Desprez c) E. Simon.*
10. Comment s'appelait la duchesse de Dalmatie : *a) M. Fié-fieux b) M. Desprez c) E. Simon.*
11. Quel châtelain de Changy accompagna Napoléon Ier à St Hélène : *a) Soult b) Montholon c) Brucy.*
12. Quel varennois se fit remarquer lors de la Révolution : *a) Mouton b) Taureau c) Renard.*
13. Quel abbé paya les vitraux des nefs latérales de l'église : *a) Hallard b) Renard c) Baudu.*
14. Pol Gourand a été maire de Varennes durant : *a) 21 ans b) 24 ans c) 26 ans.*
15. Quel est le lien de famille entre P. Denance et C. Denance, anciens maires : *a) fils b) père c) petit-fils.*
16. Quelle était la profession de Paul Clergeau : *a) notaire b) médecin c) dentiste.*
17. Qui acheta le château de Changy en 1837 : *a) A. Bardonnet des Martels b) C-T. de Montholon c) N-H. Soult de Dalmatie.*
18. Quel est le plus grand étang de la commune : *a) la Chalerie b) Changy c) la Montagne.*
19. Où trouve-t-on un passage à gué, à : *a) la Paurolle b) les Rebannes c) la Riverie.*
20. Quelle rivière se jette dans le Loing à Montargis : *a) Fontaines b) Saint-Martin c) Puiseaux*

Les allocations familiales du loiret communiquent …

Le RSA : Revenu Social d'Activité

C'est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent et dont les ressources sont faibles. Célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, le montant du rSa activité est calculé en fonction de votre situation et de vos ressources des trois derniers mois.

N'hésitez pas, faites le test rSa sur le www.caf.fr ou adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales au 0 810 25 45 10

L'Allocation Journalière de Présence Parentale

Cette allocation vous concerne si :
- si votre enfant à charge a moins de 20 ans,
- s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé,
- si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de votre enfant.

Vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et la nécessité de votre présence auprès de lui.
C'est le médecin conseil de l'assurance maladie dont dépend votre enfant qui donne son avis.
Le montant de cette allocation varie en fonction de votre situation personnelle.

Pour en savoir plus ou en faire la demande adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales,
Tél. : 0810 25 45 10 ou téléchargez l'imprimé sur le site www.caf.fr

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet de participer à la JAPD. Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté…) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.
Pour tout renseignement, il convient de contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.27. ou courriel : dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr.

L'ORPADAM-CLIC association au service des retraités et personnes handicapées :

L'ORPADAM intervient sur les 10 communes de l'Agglomération Montargoise pour :
-l'Aide aux démarches administratives.
-La prévention des séniors : ***mémoire, chutes, équilibre***.
-Des soins de pédicurie dispensés par des professionnels diplômés d'état pour les personnes non imposables.
-Des activités de bénévolat telles que « Lire et faire lire », l'insertion des jeunes…

Le CLIC :
pour les plus de 60 ans vous informe et vous accompagne sur le maintien à domicile, l'amélioration de l'habitat, les aides éventuelles et l'entrée en établissement…
pour les personnes handicapées de plus de 20 ans vous aide dans la constitution du dossier MDPH et en assure le suivi.

Possibilité de rencontre sur rendez- vous à la permanence du centre social de Lorris, le 4ème jeudi de chaque mois de 10h à 12h, à votre domicile et à nos bureaux.

Mme DELACROIX Françoise : *Présidente*
Contact : Orpadam- Clic
25, Faubourg de la Chaussée
45200 Montargis
Tél : *02.38.85.85.33*/Fax : *02.38.85.00.22*
Mail : *orpadam@wanadoo.fr*

SOLIDARITE EMPLOI GATINAIS

SEG est une association dite « intermédiaire », certifiée qualité CEDRE en reconnaissance de la qualité de son travail dans la mission d'insertion des demandeurs d'emploi et dans la relation de mise à disposition du salarié avec le client.

Notre exigence : la satisfaction du client qui participe à **la réussite du parcours des salariés** devenant ainsi partenaire de l'association. **Le contact avec le client reste essentiel pour créer un lien de confiance** : visite avant la mission, si nécessaire pendant la mission et point après la mission.

Nous intervenons :

- **pour les particuliers** : entretien de la maison (ménage repassage, vitres, rangement divers,..) ; entretien des extérieurs (jardin, pelouse, taille haies, arbustes, ramassage de feuilles, déneigement des abords…) ; petit bricolage (papiers peints, peinture, petite maçonnerie…) avec possibilité de réduction d'impôts dans le cadre des emplois familiaux
- **pour les associations** : entretien de locaux, des espaces verts ; manutention ; remplacements en cantine (cuisine, service, surveillance) ; garderie péri-scolaire
- **pour les entreprises y compris secteur agricole** : manutention ; remplacement ponctuel de personnel ; répondre à un surcroît d'activité ; période d'essai avant recrutement

SEG c'est la **SOUPLESSE** (pas de contrainte de durée), la **REACTIVITE** (réponse adaptée sous 24 h), la **SIMPLICITE** (aucune démarche administrative).

Contactez Sandie LACROIX :

SEG – Centre Médico Social – 7 route de la Forêt – 45260 - LORRIS
Bureau ouvert mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 02 38 94 84 57
mail : asso-seg@wanadoo.fr – site : www.seg45.fr

Quelques rappels …

Entretien des busages et trottoirs

L'entretien et le curage des buses sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre de l'accès à un terrain doivent être assurés par le propriétaire dudit terrain ainsi que ceux des fossés sur une longueur identique de part et d'autre des entrées charretières.
L'entretien des trottoirs lors d'épisodes neigeux ou verglaçants est à la charge de l'administré riverain.

Déclaration des chiens dangereux

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

- 1ère catégorie : chiens d'attaque
- 2ème catégorie : chiens de garde et de défense

La déclaration en Mairie de ces chiens est obligatoire. Le non-respect de cette règlementation est passible d'amende. Une fois toutes les pièces présentées, le Maire dressera un arrêté de permis de détention.
Pièces à fournir pour la déclaration :

- Certificat de stérilisation (pour la 1ère catégorie uniquement)
- Certificat de vaccination antirabique datant de moins d'un an et rappels
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile datant de moins d'un an
- Certificat comportemental établi par un vétérinaire
- Attestation d'aptitude délivrée suite à un stage effectué par le maître

Elagage des arbres

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, le maire peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales.
Principe :
Le maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.
Par ailleurs, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.
Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.
Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procèderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents (art. L 2212-2-2 du CGCT).
Le maire dispose également de la possibilité d'utiliser l'article R 116-2 du code de la voirie routière, qui permet de punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Dépôts sauvages :

Compétences du maire :

Le maire agit au titre de son pouvoir propre, conformément :

- aux articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précisent que « le maire est chargé de la police municipale et rurale. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques » ;
- à l'article L 541-3 du code de l'environnement, qui indique que l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable.
- aux articles R 610-5 et R 632-1 du code pénal qui autorisent le maire à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées. Les pouvoirs du maire s'appliquent aux dépôts de déchets tant sur le domaine public que sur les propriétés privées, même si les propriétaires ne sont pas responsables.

Déclaration des équidés :

Le décret n° 2010-865 du code rural rend obligatoire la déclaration de détention d'équidés. La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html)
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire joint à ce mail ou disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

Rappel civique :

Nous avons de plus en plus d'interventions sur les pompes des postes de relevage ou de la station d'épuration car elles sont régulièrement mises en défaut à cause du papier hygiénique trop épais, de l'esssuie-tout ou des lingettes. Nous vous demandons de faire très attention à ce que vous jetez dans l'assainissement et plus particulièrement aux lingettes car, même si les fabricants mentionnent qu'elles peuvent être jetées dans les toilettes, elles se désagrègent très mal et finissent par boucher et bloquer les installations. Elles doivent être jetées dans vos déchets ménagers.

QUIZZ LOCAL 2013 / REPONSES

1)b Pol Gourand
2)a P. Gourand, R. Marmontel, J-P. Bergougnan, B. Roche, J-M. Charenton
3)c auparavant Varennes-en-Gâtinais et Varennes avant 1934
4)c
5)b le Bussoy vers le Noyer
6)b les Marais
7)a Montereau, Oussoy-en-G., St Hilaire/P., Ouzouer-des-C., Nogent/V., Langesse, Le Moulinet/S.
8)c
9)a M. Fié, née à Varennes
10)b Marie Desprez, épouse de Napoléon-Hector Soult de Dalmatie
11)b général Charles-Tristan comte de Montholon
12)c citoyen local condamné en 1794 pour refus de livrer la farine requise
13)c abbé Georges Baudu, bien connu des anciens
14)c de 1945 à 1971
15)a Pierre est le fils de Camille Denance
16)b
17)c le mari de la duchesse de Dalmatie
18)b
19)a
20)c le ru des Fontaines se jette dans le Puiseaux et la Saint-Martin dans le Solin.

Quelques informations diverses …

L'aire de jeux

2012 a vu la création d'une aire de jeux entièrement réalisée et financée par la Communauté de Communes. Trouver un emplacement n'a pas été facile pour la commune. Les terrains étudiés étaient soit trop petits (près du lotissement de la Boulée, place du Mail) soit ils auraient limité l'extension d'autres projets futurs (terrain près de la caserne des pompiers servant actuellement de parking pour l'école primaire route de Lorris). Restait le terrain proche de la station d'épuration non constructible route de Montargis.
L'aire de jeux est ouverte depuis cet été le 26 juillet. Elle comprend une balançoire double, un petit mur d'escalade, un filet d'escalade, un pont de singe, un cheval à bascule, un toboggan et une table de pique-nique.

L'Accueil de loisirs sans hébergement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est depuis l'été 2011 géré par la C2C. Les services se sont étendus aux petites vacances scolaires (première semaine exclusivement) durant l'année 2011-2012 et désormais aux mercredis pour l'année scolaire 2012-2013.
L'accueil Pol Ado se fait à Lorris, l'effectif varennois étant trop faible pour établir une unité d'accueil dans la commune.

Les emplois d'avenir

L'emploi d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés sans emploi : soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (titulaires d'un CAP/BEP, et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois).

L'emploi d'avenir est conclu sous la forme :
- d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand,
- d'un contrat d'initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand.

Les contrats sont d'au moins 1 ans et d'au plus 3 ans. Le bénéficiaire d'un emploi d'avenir occupe un emploi à temps plein, toutefois un temps partiel peut être envisagé.

(réf : la vie communale et départementale n° 1009).

Les poubelles intelligentes

A compter du 28 janvier 2013, le SICTOM de Châteauneuf-Sur-Loire met en place la facturation à la levée des poubelles. Une part fixe de 100 € sera facturée et une part variable selon le volume de la poubelle. La facturation de 2013 sera basée sur 52 passages. A Compter de 2014, la facturation sera basée sur le nombre de passages effectué en 2013. Il sera possible d'acquérir des sacs poubelles prépayés pour faire face à une surproduction de déchets ponctuels. Pour les résidences secondaires, une carte d'accès peut être vendue afin d'emmener les déchets sur les points d'apport volontaire.
Pour tout renseignement sur les tarifs et les informations pratiques, vous pouvez contacter le SICTOM au 02.38.59.50.25 et sur le site www.sictom-chateauneuf.fr

Attention : ramassage des poubelles le mardi à compter du 29 janvier

La vie à l'école

L'effectif pour l'année scolaire 2012-2013 se répartit ainsi :

- Classe de PS-MS d'Evelyne VIEUGUE : 29 élèves
- Classe de GS de Stéphanie LODENET : 25 élèves
- Classe de CP de Françoise JAUVIS : 22 élèves
- Classe de CE1 d'Anne HERBRETEAU : 23 élèves
- Classe de CE2 de Stéphan BEGON : 25 élèves
- Classe de CM1 de Martine GAVEN : 27 élèves
- Classe de CM2 de Gilles DEPARDAY : 22 élèves

Soit 173 élèves au total

Les ATSEM communales sont Isabelle LACOUR et Dominique PERROT.

L'élection d'une Miss canton varennoise

Le 15 septembre dernier, l'élection de Miss Canton de Lorris a eu lieu à la Salle Blanche de Castille à Lorris. Cinq jeunes filles du canton se présentaient pendant la soirée dansante, repas en musique pour les spectateurs, animations et démonstrations de country.
Les candidates ont défilé en robe du soir et en maillot de bain, accompagnées de leur marraine, ex miss de Lorris, difficile choix pour le jury composé de professionnels et d'élus du canton. Après comptage des points et délibération, c'est Sharlyne RIOU, représentante de notre commune qui a été élu.
Une semaine plus tard, notre Miss Canton de Lorris, participait à l'élection de Miss Loiret, elle a été élue 1ère Dauphine.

La remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans

Une cérémonie est organisée tous les ans afin que Monsieur le Maire remette leur carte électorale aux jeunes ayant atteint 18 ans au 28 février. C'est l'occasion de rappeler aux futurs électeurs, leur devoir de citoyen. La cérémonie se termine par le verre de l'amitié et semble très apprécié par tout le monde.

Une réunion des maires d'arrondissement

L'association des Maires du Loiret a organisé le 11 octobre 2012, une réunion d'information sur la mutualisation des services et des biens entre communes et structures intercommunales dans la salle culturelle ESCALE. A cette occasion, Monsieur le Maire s'est vu remettre une Marianne. Le 16 mars, la Commune aura l'honneur de recevoir la réunion des maires de l'arrondissement de Montargis.

Les 60 ans de Sacerdoce de l'Abbé Chausson le 9 septembre 2012

60 ans de mariage cela étonne, cela interroge.
60 ans de sacerdoce, cela interpelle : 60 ans à partager la Parole à temps et à contretemps.
Seigneur nous te remercions pour Michel Chausson et tout ce qu'il nous a enseigné et apporté.
Marqué par le Concile Vatican II, pasteur d'un petit troupeau, il fut très vite conscient que dans un avenir proche l'Eglise serait confrontée au manque de prêtres. Il a su inciter les paroissiens à se prendre en charge … le conseil paroissial et un certain nombre de services de l'église.
Pour tout le chemin parcouru pendant ces quarante années à Varennes, Monsieur l'Abbé, Père Chausson ou tout simplement Michel, nous vous remercions très chaleureusement et espérons avoir encore longtemps, la chance de bénéficier de vos homélies pertinentes.

Les foulées varennoises

Pour la première fois, l'association « Au cœur du canton » organisait, le dimanche 28 octobre, son célèbre cross dans notre commune. On a pu voir 200 coureurs arpentés nos chemins au grand étonnement des varennois.

De nombreuses récompenses ont été distribuées par les Adjoints et les départs étaient donnés par Monsieur le Maire.

L'exposition de peintures

Le club des loisirs organisait, durant le week-end de la pentecote, une exposition de peintures. Ce fut l'occasion d'admirer les toiles d'Emile SIMON et de Madeleine FIE-FIEUX (patrimoine communal) et les toiles d'artistes locaux. Les initiés étaient guidés par les artistes et notre salle a été transformée en galerie.
Cette exposition a reçu le soutien financier du Conseil Général et de la Commune.

Le spectacle de Noël des enfants

Dimanche 23 Décembre, le Père Noël est venu sur la place de l'Eglise distribuer des friandises et des clémentines aux enfants sages du village. Il était accompagné de Chunky un magnifique Léonberg qui tirait une petite carriole pleine de cadeaux, un chien dont la gentillesse est directement proportionnelle à sa taille… Merci à Monsieur et Madame Jean-Baptiste Regnier d'avoir accepté de nous confier leur adorable chien.

« La Clairière aux Sortilèges »… ou l'histoire d'un pauvre guitariste transformé en épouvantail par Electra sa voisine…une sorcière ! Elle n'aime pas la guitare alors elle l'a rendue muette. Elle a jeté des sorts à tout le monde même aux habitants de Varennes-Changy. Mais c'est sans compter Albert, le corbeau, ami du guitariste qui va tenter d'amadouer Zoé, la souris, secrétaire d'Electra afin de mettre fin à ces sortilèges… Conte musical dans la grande tradition des contes de fées, Marine Tourreil (Electra) et Patrick Cauli (le guitariste) mettent en scène deux grandes marionnettes à mains pour le plus grand plaisir des enfants …et des grands. Rassurez-vous tout finit bien… la potion magique confectionnée par Electra avec l'aide de 4 enfants « méchants » sensée faire disparaitre définitivement le guitariste malchanceux se retourne contre la sorcière qui redevient une gentille dame et…Albert et Zoé ? Ils deviennent les meilleurs amis du monde…
Le spectacle s'est terminé avec la visite du Père Noël qui est arrivée penaud avec la trottinette de Pierrette, une des 3 mamies montées sur scène, qu'elle avait commandée 70 ans plus tôt…la lettre s'était perdue… TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN !!!!!!

Un grand merci à M. et Mme DELANOUE, les patissiers locaux, qui cette année encore ont offert aux enfants du restaurant scolaire, une bûche patissière.

Et toujours des festivités ….

L'octobre Rose

La Commune, longtemps hésitante, a souhaité s'associer au Comité Féminin du Loiret pour mobiliser les femmes autour de la campagne sur le dépistage organisé du cancer du sein.

Cette collaboration s'est traduite par la réalisation d'un décor rose dans le sas d'entrée de la Mairie durant tout le mois d'octobre. Cette réalisation a été faite avec l'aide des membres du club des loisirs.

« Du rose plein les yeux » a pour but de sensibiliser et de fidéliser les femmes à la démarche de prévention.

Grâce à ce dépistage, il est possible de diagnostiquer la maladie à un stade précoce, avant la survenue des symptômes. En l'absence de moyens de prévention adaptés, le dépistage est, avec les traitements, un moyen essentiel de lutter contre ce cancer.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place un dépistage organisé du cancer du sein. Le dispositif permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les 2 ans d'un examen de dépistage de qualité, pris en charge à 100 %. Les mammographies normales y sont systématiquement relues par un second radiologue.

L'agenda des fêtes de notre commune

Dimanche 10 février : Loto du Comité des Fêtes
Samedi 23 février : Choucroute des Joyeux Varennois
Samedi 9 mars : Après-midi récréative de l'Ecole en Fête
Dimanche 10 mars : Randonnée pédestre de Tonic Gym Varennoise
Samedi 6 avril : Soirée dansante du Club des Loisirs
Dimanche 14 avril : 23ème Fête de Printemps du Comité des Fêtes
Dimanche 2 juin : Randonnée VTT du Comité des Fêtes
Vendredi 21 juin : Fête de la musique organisée par le Club des Loisirs
Samedi 29 juin : Spectacle de danse de fin d'année de Chores Varennes
Samedi 6 juillet : Méchoui des Joyeux Varennois
Dimanche 4 août : 18ème brocante d'été du Comité des Fêtes
Samedi 21 septembre : élection de miss canton de Lorris
Dimanche 29 septembre : puces de fripes du Club des Loisirs
Samedi 5 octobre : Soirée dansante année 80 par le Comité des Fêtes
Dimanche 27 octobre : Repas des cheveux blancs organisé par le CCAS
Dimanche 10 novembre : 4ème vide ta chambre de l'Ecole en fête
Dimanche 17 novembre : 6ème salon de l'artisanat de l'UCAV
Samedi 23 novembre : Loto en nocture du Comité des Fêtes
Samedi 30 novembre : soirée dansante du club des loisirs
Samedi 7 décembre : banquet annuel des pompiers de Varennes-Changy

Association « Ping-Pong »

A S V Ping Pong

Le tennis de table a repris le vendredi, Salle Sportive Intercommunale, rue du Moulinet.

Les 8 tables de ping pong permettent de s'initier ou s'entrainer grâce aux conseils de Denis Raffard et des joueurs confirmés.

Raquettes et balles sont mises à disposition

Enfants à partir de 6 ans à 18 h
Adolescents et adultes à 18h30

1 heure minimum par séance

Cotisation annuelle inchangée : 40€ et tarif dégressif par famille

Essai gratuit sur invitation

Renseignements :

Michel Gendraud 02 38 94 54 47

Evelyne Couteau 02 38 94 53 54

Arlette Gaillard 02 38 94 59 61

Le Comité des Fêtes

L'équipe du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Président : Paul PALAISY

Vice-président : Sylvain HUBERT

Secrétaire : Sophie JUNGER

Secrétaire adjointe : Liliane PALAISY

Trésorière : Christelle JOLAIN

Trésorier adjoint : Michel GODIN

Membres bénévoles : André PALAISY, Pierre FOSSE, Franck JUNGER, Lucy ALBERT et Pierre LEFORT.

Comme chaque année, le Comité des fêtes organise deux grandes manifestations sur les voies de la commune :

- La Fête du Printemps avec commerçants, restauration, buvette, animation et fête foraine.
- La Brocante du mois d'Août, vide grenier de l'été.

Deux lotos sont prévus en 2013 : un loto en début d'année et un loto nocturne en fin d'année avec de très beaux lots (Électroménager, téléviseurs LCD, ordinateur portable, bon d'achats, etc...)
La soirée dansante des années 80 ayant eu un vif succès en 2012 sera de nouveau au calendrier.
Nouveauté de l'année 2013 : Une randonnée VTT est envisagée selon les formalités à accomplir.

Consultez notre calendrier et venez nombreux participer à toutes nos manifestations :
Dimanche 10 février 2013 : LOTO
Dimanche 14 avril 2013 : FETE DU PRINTEMPS
Dimanche 02 juin 2013 : RANDONNEE VTT
Dimanche 04 août 2013 : BROCANTE
Samedi 05 octobre 2013 : SOIREE DANSANTE ANNEES 80
Samedi 23 novembre 2013 : LOTO NOCTURNE

Le Club des Loisirs

Toute l'équipe du Club de Loisirs Varennois vous souhaite une très bonne année 2013.

Présidente Evelyne Couteau
Trésorière Maud Gendraud
Trésorière Adjointe Arlette Gaillard
Vice Présidente Gisèle Duchesne
Secrétaire Josette Bouffinie
Secrétaire Adjointe Solange Launay

L'adhésion au club est toujours à 15€ par an
Rencontres hebdomadaires le mardi de 14h à 18h salle Escale
Activités proposées : jeux belote, tarot, échecs, rami, scrabble ou rummikub
Mais aussi loisirs créatifs : carton mousse, collage de serviettes, cartes en 3D ou bijoux en perles
Stages prévus début 2013 : patchwork, encadrement de tableaux et peinture
Rencontres inter club belote, loto et tarot

Calendrier 2013:
Sorties : le 5 avril Cabaret « la Distillerie » à Garancières en Beauce repas et spectacle hommage à Edith Piaf
Repas de fin de saison en juin
Voyage croisière sur le Rhin et Moselle du 1er au 5 octobre
Organisation de festivités :
Soirée dansante le 6 avril
Fête de la musique en plein air le 21 juin en partenariat avec l'association de musique et chants de Varennes
Puces de Fripes : le 29 septembre

Tonic Gym Varennoise

L'association Tonic Gym Varennoise compte environ 92 adhérents.

Composition du bureau

- Présidente : Dominique Dussault
- Présidente d'honneur : Josette Vuillermet
- Vice- Président : Christian Massias
- Trésorière : Nathalie Courillon
- Secrétaire Janine Berger

Autres membres : Maryvonne BENECH, Ginette CARREAU, Monique DEMANGE, Colette DUBOUILLON, Christine GAUTHEYROU, Bernadette HUET, Martine TATANGELO et Madeleine THEIS.

L'association propose à ses adhérents :

Des cours de gym tonic, step et LIA à la Salle sportive Intercommunale de Varennes-Changy ;

Tous les lundis et mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 (cours adultes et jeunes)

Tous les mercredis de 9 h 00 à 10 h 00 (cours séniors)

La Randonnée, victime de son succès, nous oblige à inscrire, sur liste d'attente, tous les nouveaux inscrits.

Nos randonneurs, sont partis du 11 au 14 mai 2012 à Eguzon dans la Creuse, pour un séjour de 3 jours avec 5 randonnées au programme. En avril 2013, ils se rendront dans le Morvan.

Tarifs annuels 2012/2013

Jeunes de moins de 18 ans	75 €
Adultes et seniors	90 € pour 1 cours et 125 € pour 2 cours
Randonnées (licenciés club)	5 €
Randonnées (non licenciés)	25 €

Manifestations : Randonnée dimanche 10 mars 2013 – Ouvert à tous

Sapeurs pompiers

I/- Notre vie de caserne :

Cette année encore la présence des pompiers varennois a été sollicitée près d'une soixantaine de fois sur la commune et ses environs.

Toujours soucieux de la qualité et de la sécurité de nos opérations, le SDIS 45 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret) va doté tous les centres de secours d'un nouveau système de transmission numérique nommé *Antares.* Grâce à cette technologie, la communication en intervention sera optimisée. Le nouveau logiciel *Artémis*, quant à lui, facilitera la gestion des disponibilités en personnels en leur permettant de les indiquer à l'avance, sur Internet. Pour le chef de centre et le CTA (Centre de Traitement de l'Appel), *Artémis* est un moyen efficace d'être informé en temps réel de l'effectif disponible de notre caserne.

Nos locaux ont eux aussi évolué. Le conseil municipal a en effet accepté de nous céder la salle auparavant dédiée aux jeunes de Varennes-Changy. Nous remercions, à cette occasion, Monsieur le Maire et son Conseil de nous avoir permis d'agrandir nos locaux qui nous offrent maintenant la possibilité de faire de la formation sur place, et ce, dans un environnement de travail agréable.

II/- Nos Sapeurs Pompiers Volontaires :

Notre opérationnalité repose sur les 10 sapeurs-pompiers volontaires que compte l'effectif de notre centre de première intervention. De Sapeur à Major, chacun avec ses compétences, nos pompiers progressent et ce pour garantir l'efficacité de nos interventions.

Tout au long de l'année, que ce soit au cours de la manœuvre mensuelle, des formations de maintien des acquis ou au cours de formations nouvelles les pompiers varennois actualisent et renforcent leurs connaissances. Ainsi, nous tenions à féliciter Sylvain PETITPAS élevé au grade de Caporal qui lui permet désormais d'assumer des missions en tant que chef d'équipe. Les sapeurs CARPENTIER Virginie, MEUNIER Thierry et NOE Alexandre ont eux été promus à la distinction de 1re classe.

Trois de nos recrues sont en double appartenance, c'est-à-dire qu'elles interviennent, selon leurs disponibilités, sur le secteur varennois mais également sur celui d'une autre caserne.

Le Sapeur 1ère Classe CARPENTIER Virginie, en double appartenance avec le centre principal de secours d'Aubagne (13).
Le Sapeur 1ère Classe NOE Alexandre, en double appartenance avec le centre de secours de St. Martin d'Abbat.
Le Sergent Chef SUIVENG Laurent, en double appartenance avec le centre de secours de Nogent sur Vernisson.

Cette mobilité explique en partie pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, le CPI de Varennes-Changy recrute. Alors si notre passion vous intéresse et que vous souhaitez la partagez avec nous, n'hésitez pas à venir nous rencontrer chaque premier dimanche matin du mois à la caserne ou à contacter notre Chef de Centre, le Major BOUSSANGE Pascal.

III/- Notre Amicale:

En 2012, la convivialité nous a, une fois encore, rassemblés autour de nos traditionnels buffet des pompiers en avril et banquet de la Sainte Barbe le 1er décembre.

2012 a aussi été une année particulière pour nous puisque notre Amicale nous a permis, accompagnés de nos conjoints, de partir à la découverte de l'Irlande. Deux départs ont été organisés afin d'assurer un « service minimum de secours » sur Varennes-Changy : du 23 au 30 avril 2012 et du 17 au 24 mai 2012. Du Connemara à Dublin en passant chez nos confrères irlandais à Cork, nous y avons passé un agréable moment.
Ce voyage, nous avons pu l'organiser grâce à 5 années de dons faits au cours des ans et notamment à l'occasion de nos tournées de calendriers. Pour cela et pour votre accueil toujours aussi chaleureux nous tenions à vous remercier tout particulièrement.

A tous les varennois, les Sapeurs-Pompiers de Varennes-Changy vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

Erratum : Chez l'imprimeur, quelques mauvais exemplaires de calendriers se sont faufilés parmi les notre. Si nous vous avons malencontreusement distribué un des ces exemplaires, n'hésitez pas à nous le signaler soit à la caserne ou auprès de notre président d'Amicale afin que nous puissions vous l'échanger. L'Amicale des Pompiers de Varennes-Changy vous présente ses excuses pour le désagrément occasionné.

L'ASSOCIATION ECOLE EN FETE

L'Association « l'école en fête » organise différentes ventes et manifestations festives dans un esprit de convivialité. L'année passée, l'association a organisé :

-Un vide ta chambre

-Le vin chaud pour l'arrivée du Père Noël

-Une vente de porte- clés

-Un spectacle familial « La puce à l'Oreille », suivi d'une mini boum

- La fabrication du Bonhomme carnaval

- La kermesse de fin d'année

Les bénéfices de ces différentes actions permettent d'alimenter la coopérative scolaire de l'école, ainsi l'association a versé 3200 euros à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2012/2013.

Composition de l'association suite à l'Assemblée Générale du 22/10/12

Présidente et vice présidente : Gwenaëlle MOREIRA et Claudie DEFERT

Trésorière et vice trésorière : Sandrine BRUNEAU et Angélique GASNIER

Secrétaire et vice secrétaire : Laëtitia BENARD et Marilène DUPUIS

Membres : Nathalie LAO, Walter WHITE, Caroline RAGU, Nathalie PASDELOUP, Catherine PEREZ-BROCENO, Elodie HOUDAYER, Karine BALLANGER, Céline LAUPENIE

L'association « L'école en fête »remercie sincèrement tous les parents qui les ont aidés dans les différentes manifestations de 2012, ainsi que la Mairie, les enseignants et le Comité des fêtes

AS VARENNES FOOTBALL

Nouveau Bureau :

Président :	Mr MARCOT Jean-Luc
Vice-président :	Mr GLAUME Nicolas
Secrétaire :	Mr MARCOT Julien
Secrétaire adjoint :	Mr TROUSSELLE Sébastien
Trésorier :	Mme TROUSSELLE Evelyne
Trésorier adjoint :	Mr GREAU Mikaël

ENTRAINEMENTS

ENFANTS :
Le mardi et vendredi 18h30 à 20h
Mercredi Après Midi en U13
ADULTES :
Le vendredi de 19h15 à 21h30

Après une saison 2011/2012 sur une base de reconstruction, la nouvelle saison s'annonce sur de très bonne base avec des effectifs en net hausse sur toutes les catégories avec 83 licenciées.

- **U7: (**né en 2006/2007) Retour des plus petits pour Varennes accompagnés par MAREST Damien
- **U9** : 2 équipes inscrites cette saison coachés par THOMAS Nicolas et LOOTS Pierre Yves
- **U11 : Catégorie** emmenés par DIAS Jean Paul, dirigeant pilier au sein de notre club au sein des jeunes.
- **U13** : Une nouvelle catégorie cette saison entraînés par MOLVOT Régis et MOLVOT Séverine, nouveaux dirigeants dans notre club.
- **U11 F** : Une dizaine de filles, le foot féminin tend a se développer à Varennes, elles sont encadrés par LEDEY Lydia et LEDEY Frédérick.
- **U 13F** : Les féminines forment une entente avec CORBEILLES dans cette catégorie.
- **25 licenciés Seniors** : Une équipe jouant en 5 ème division encadré par Mr LEMAITRE Jean-Marc et ARNT DAVID. Un effectif en hausse cette saison. Un groupe constitué d'anciens du club et de jeunes qui doit poursuivre sur la lancée de fin de saison dernière.
- **Loisirs :** Jouant des clubs du secteur de Montargis le dimanche matin.

Pour le matériel : MAIRIE de Varennes-Changy, Intersport Amilly, toutes les entreprises locales.

MANIFESTATIONS 2012/2013 :

- Sortie prévue à AUXERRE courant 2013
- Tournoi enfants et adultes : Date à définir
- Soirée Festive : Juin 2013
- Carte de Vœux en vente actuellement

Chores Varennes

L'association CHORES-VARENNES et son animatrice Marie-Jean Aujouannet ont pour vocation des cours de danses chorégraphiques destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes , avec comme finalité l'élaboration d'un spectacle de fin d'année.
Les cours sont dispensés dans la salle de danse de l'Escale mise à leur disposition par la communauté des communes de LORRIS.
Le spectacle aura lieu le samedi 29 juin 2013 dans la salle polyvalente. (merci encore à la municipalité pour la mise à disposition) .
Le thème de cette année sera « A chacun son style », n'hésitez pas à venir vous renseigner et applaudir nos danseurs.

Les cours ont lieu le mardi et jeudi soir :

Mardi : 17h à 18h pour les 6-8 ans
Mardi : 18h à 19h pour les 9-10 ans
Mardi : 19h à 20h pour les 11-14 ans
Jeudi : 17h à 18h pour les 5-6 ans
Jeudi : 18h à 19h pour les 9-10 ans
Jeudi : 19h à 20h pour les 11-14 ans
Jeudi : 20h à 21h pour les ados et adultes

Renseignements au : 0238859377 ou 0616060388

Souriez, vous êtes à Varennes Changy

UCAV

Union des Commerçants et Artisans de Varennes

Mairie de Varennes-Changy
Route de Nogent
45290 Varennes-Changy

Président : Michel Raynaud
Trésorier : Pascal Boussange
Secrétaire : Sandrine Bouffinie

Cotisation annuelle : 50 euros
Bilan 2012 :

- Pâques 2012 : Chasse aux œufs près de l'Etang communal
- Juin 2012 : pots d'accueil des nouveaux commerçants artisans de Varennes-Changy (Mr et Mme Delanoue-boulangerie, Mr Letourneau Nicolas-garage et Mr et Mme Bézard-restaurant)
- 11 novembre 2012 : 5ième Salon de l'Artisanat qui a accueillit Sharlyne Riou Miss Canton 2012 et 1ère Dauphine Miss Val de Loire.
  Les photos prises par Delphine Heau photographe à Lorris lors du salon sont en vente 3,50€ format 13x18. Contacter Mme Bouffinie Sandrine au 06-48-65-45-37.

Projets 2013 :

- Chasse aux œufs de Pâques le dimanche 31 mars 2013 (Etang de Varennes-Changy)
- Salon de l'Artisanat le 17 novembre 2013.

Rejoignez-nous !

Amicale des Joyeux Varennois

M. Bernard BERGEVIN, Président de l'Amicale des Joyeux Varennois et toute son équipe vous présentent leurs vœux pour l'année 2013 et comptent sur votre présence lors des futures manifestations :

- Choucroute le 23 février 2012
- Méchoui le samedi 6 juillet 2013

Nous vous attendons nombreux.

Renseignements utiles

Mairie

Ouverture : 9 h 00 à 12 h 00 et 15 h 30 à 17 h 30 tous les jours sauf samedi après-midi
☎ 02 38 94 50 41
Mail : varenneschangy.mairie@wanadoo.fr
En cas d'urgence : week-end et jours fériés : 06 19 75 39 17

Services scolaires et périscolaires

Ecole route de Nogent : 02.38.94.54.15
Ecole route de Lorris : 02.38.94.57.26
Restaurant scolaire : 02.38.94.50.52
Garderie périscolaire : 02.38.94.50.63

Services d'urgence

SAMU ou URGENCES : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Gendarmerie de Lorris : 02.38.94.07.25

Services médicaux

Médecins

- Docteur JANVIER Gilles : 02.38.94.53.75
  9 Place du Mail à Varennes-Changy
- Docteur RUSU Adela : 02.38.87.04.69
  2 Rue du Porteau à Varennes-Changy

Infirmières

Marie-Laure DELFIEU, Magalie GILET, Jocelyne GERME, Elodie GARRELOU : 02.38.94.58.56
2 Rue du Porteau à VARENNES-CHANGY

Pharmacie

Michèle DOMINIAK : 02.38.94.52.12
20 Rue de Nogent à VARENNES-CHANGY
Pharmacie de garde le week-end et jours fériés : appelez Résogarde au 3237, une boite vocale vous indique la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile

Masseurs-kinésithérapeutes

- Jean VANNIER : 02.38.97.68.66
  12 Rue de Varennes à NOGENT SUR VERNISSON
- Xavier et Marie-Agnès VIQUESNEL : 02.38.94.46.65
  37 Route de la Forêt à LORRIS

Podologue

Chantal VIQUESNEL : 02.38.92.38.63
52 Grande Rue à LORRIS

Centre Social de Lorris

☎ 02 38 92 31 20
MSA : 2ème et 4ème jeudi de 13 h 00 à 16 h 00
CRAM : 3ème vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00
CICAS : 3ème vendredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

Taxi : 24h/24

- Taxi le Barillier à Varennes : 02 38 94 50 89 ou 06 73 53 23 21

Hôpitaux

- Gien : 02 38 29 38 29
- Montargis : 02 38 28 33 33

Cliniques

- Gien : 02 38 29 38 29
- Amilly : 02 38 95 91 11

Aide ménagère

Vous pouvez contacter l'ADAPA à Lorris qui instruira votre dossier d'aide ménagère.

Agence Postale Communale

☎ 02 38 87 76 65
Ouvert le lundi de 14h00 à 16h30
Le mardi de 9 h 30 à 12 h 00
Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00
Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 30
Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00
Levée du courrier à 14 h 45 la semaine et 11 h 45 le samedi

Services médicaux

Le 15 c'est seulement pour les urgences !
Vous rencontrez un problème de santé un soir après 20 heures ? Un dimanche ? Un jour férié ? Appelez le 15 !
Un permanencier prendra votre appel et vous orientera vers un médecin, seul habilité à prendre une décision médicale. Le reste du temps, consulter votre médecin traitant !
Le 15 doit être réservé aux urgences vitales et aux problèmes de santé qui ne peuvent attendre l'ouverture des cabinets médicaux.

Sécurité Sociale

La CPAM dispose d'une adresse postale unique pour l'ensemble du département. Quel que soit votre lieu de domicile, tous vos courriers doivent être impérativement adressés à :
CPAM du Loiret
45021 Orléans Cedex 1.

Renseignements utiles

Notaire

Maitre DUBOIS-GAROT
13 Rue de Nogent
☎ 02 38 89 83 80

Culte

Presbytère : 02 38 94 53 24
Messe le dimanche à 10 h 30

Ecoutez « la voix des chrétiens »

Radio Saint-Aignan, FM 90.3 Montargis

Bibliothèque

Service gratuit à la mairie

CCAS

En Mairie

Perception de Lorris

☎ 02 38 92 40 55
Ouverte le lundi de 13 h 00 à 16 h 00
et du mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 00

Vétérinaires

- Docteur Pierre-Henri RIGLET à Lorris
au 02 38 92 40 06
- SCP Laurent DUCROT à Nogent sur Vernisson
au 02 38 97 73 83

Dentistes

Lorris :
Docteur Isabelle MARCEAU-MARY : 02 38 92 35 70
Docteur François MARCEAU : 02 38 94 83 19

Nogent-Sur-Vernisson :
Docteur Robert DOUZON : 02 38 97 61 91
Docteur Nathalie POLVERONI : 02 38 07 08 54

SNCF

Informations voyageurs au 08 92 35 35 35

Ramassage des ordures ménagères

Le mardi matin : sortir vos poubelles la veille

Collecte sélective

Verre, papiers et emballages :
Route de Montargis (ateliers techniques)
Chemin des Meaux-Prés

Bennes de Varennes-Changy

Route de Montargis à Varennes-Changy
ouvert le lundi de 9 h 30 à 11 h 00 ;
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Déchetterie de Lorris

Zone artisanale du Pays de Lorris à LORRIS
☎ 02 38 59 50 25
ouvert le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 00 ;
le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le jeudi de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 00 ;
fermé les lundi, dimanche et jours fériés.

Marché

Tous les dimanches matins de 9h00 à 12h30.

Association d'insertion à l'emploi

SEG
Route de la Forêt
45260 LORRIS
☎ 02 38 94 84 57

Communauté de Communes de Lorris

☎ 02 38 92 31 11

Minibus pour le marché de Lorris : réservé aux personnes sans véhicule. Inscription en Mairie.

Démographie 2012

Naissances

GOUGELIN Nathan Thomas Cédric	Né le 10 janvier 2012 à AMILLY
CHEBBAKI Imram Mokhtar Ahmed	Né le 24 février 2012 à PITHIVIERS
OLSINA Manon Mathilde Rachel	Née le 10 mai 2012 à SAINT-AMAND-MONTROND
MORIN Mathias Sébastien Enzo	Né le 11 mai 2012 à AMILLY
BOJEUM Stanislas Patrick Jean-François	Né le 30 juin 2012 à AMILLY
LAMBERT Paul Emile Jean	Né le 9 août 2012 à AMILLY
DUPUIS Louis Jean-Pierre Olivier	Né le 14 août 2012 à AMILLY
JACQUEMIN Juliette Jocelyne Raymonde	Née le 1er septembre 2012 à GIEN
CAYET Apolline Francine Marie	Née le 17 septembre 2012 à GIEN
BELLANGER Lana Sydney	Né le 17 septembre 2012 à AMILLY
REIGNER Yélina Laura Mélissa	Née le 28 septembre 2012 à AMILLY
GASNIER Louis David Nicolas	Né le 18 octobre 2012 à AMILLY
BELFANTI Loucas Jean-Luc	Né le 20 octobre 2012 à GIEN
PETERS Louis Jules Charles	Né le 12 novembre 2012 à GIEN
CERQUEIRA GRIMONPONT Nathan	Né le 20 novembre 2012 à GIEN
BAZILLE Kéréan Sylvain Johann Philippe	Né le 1er décembre 2012 à AMILLY
CHAPEAU Julia	Née le 27 décembre 2012 à AMILLY

Mariages

LAHILLA Angélique et ROBALO Jean-Louis	Le 7 avril 2012
ANDJELKOVIC Ljiljana et DELORY Jean-Marc	Le 30 juin 2012
LOTHIER Mélanie et BAZILLE Eric	Le 7 juillet 2012
BRISACIER Célia et GERARD Cyrille	Le 28 juillet 2012
CLEMENT Céline et BOUCQ Sylvain	Le 11 aout 2012
CHARBONNIER Alexandra et GOUGELIN Romain	Le 18 aout 2012
GERMAIN Etienne et LEMAITRE Stéphanie	Le 22 décembre 2012

Décès

BOUILLON André Georges	Le 2 janvier 2012
PICARD Bernard Félix Lucien	Le 24 janvier 2012
TAUPIN née BOQUET Louise Juliette	Le 13 février 2012
GAUME née LEGOIS Suzanne Hélène Marie Rose	Le 15 mars 2012
LEFEBVRE Paul Emile Gustave Henri	Le 3 avril 2012
FOREST Michel Yvon Noël	Le 17 avril 2012
HERMAWAN Daria	Le 10 mai 2012
BERTHELOT Daniel	Le 14 mai 2012
JOSEPH née GIRAUD Léonie Agnès	Le 30 mai 2012
SEIGNE Alain	Le 30 juin 2012
CHARGE Pierre Louis	Le 22 juillet 2012
ANTONIO Serge Michel	Le 22 aout 2012
CHARRIOT Paul Roland	Le 30 aout 2012
JOLY née DIOT Renée Marcelle Jeanne	Le 22 novembre 2012
JECKER Albert Alphonse	Le 22 décembre 2012

Seuls sont édités les actes qui n'ont pas été interdits de presse par les intéressés ou leur famille.

Bulletin municipal diffusé gratuitement dans tous les foyers de la Commune
Rédaction-Diffusion Commune de VARENNES-CHANGY